

littérature technique et scientifique (Th. Fögen, « Latin as a Technical and Scientific Language », p. 445-463), la littérature juridique (J.G.F. Powell, « Legal Latin », p. 464-484) et la littérature chrétienne (« Christian Latin », p. 485-501). La dimension sociale et politique des études linguistiques, qui connaît actuellement un grand succès parmi les spécialistes des langues anciennes, fait surface dans les quatre chapitres composant la dernière section du *Companion* (« Latin in Social and Political Contexts »). Celle-ci s'ouvre avec la cinquième contribution de James Clackson, sur les dialectes sociaux du latin, à savoir, les variations de la langue selon le genre, l'âge et la classe sociale des locuteurs (« The Social Dialects of Latin », p. 505-526). Ensuite, A. Mullen analyse le phénomène du bilinguisme sociétal et individuel, en prenant en considération diverses langues qui sont entrées en contact avec le latin, dont l'osque, le gaulois et le palmyrène (« Latin and Other Languages: Societal and Individual Bilingualism », p. 527-548). B. Rochette propose un aperçu chronologique des politiques linguistiques mises en place par les autorités romaines à l'époque républicaine et, surtout, sous l'empire (« Language Policies in the Roman Republic and Empire », p. 549-563). Dû à G. Galdi, le trente-et-unième et dernier chapitre de l'ouvrage aborde la diversité régionale de la langue latine, dans les contrées aussi bien occidentales qu'orientales du monde romain (« Latin Inside and Outside of Rome », p. 564-581). Conformément à l'économie des volumes de la collection des *Blackwell Companions*, les notes aux textes sont présentées à la fin de chaque chapitre, de même que des suggestions bibliographiques, sous la rubrique « Further Reading ». Imprimées à l'intérieur des chapitres, les illustrations sont répertoriées en début de volume (p. VIII-IX), ainsi que les notices bio-bibliographiques des auteurs (p. X-XIII), et les abréviations et symboles (p. XIV-XXVI). On trouvera la bibliographie à la fin du volume (p. 582-618), suivie d'un *index locorum* (p. 619-626) et d'un index thématique (p. 627-634). Comme l'indique son titre, l'ouvrage édité par James Clackson est un « compagnon » utile à ceux qui s'initient à l'étude d'une ou plusieurs facettes linguistiques, historiques ou socio-politiques de la langue latine.

Gabriel NOCCHI MACEDO

Olga SPEVAK (Ed.), *Études de linguistique latine I*. Toulouse, Presses universitaires du Midi, 2016. 1 vol. 16 x 24 cm, 335 p. (PALLAS, 102). Prix : 25 €. ISBN 978-2-8107-0470-5.

Ce volume est issu du 18<sup>e</sup> Colloque international de linguistique latine, qui s'est tenu à Toulouse du 8 au 13 juin 2015 ; il regroupe des études consacrées à la syntaxe nominale ou verbale, à l'anaphore et à la *deixis*, à la pragmatique et à la diachronie de certains mécanismes morphosyntaxiques. Je ne saurais évidemment examiner ici les 28 contributions réunies, dont la liste peut être consultée sur Internet ([http://pum.univ-tlse2.fr/IMG/pdf/Sommaire\\_-\\_PAL102.pdf](http://pum.univ-tlse2.fr/IMG/pdf/Sommaire_-_PAL102.pdf)), et je me bornerai à quelques réflexions que m'a inspirées la lecture de l'ouvrage. Abordant la structure du syntagme nominal, Bernard Bortolussi (« Existe-t-il des "noms nus" en latin ? ») soutient que, dans *post Caesaris reditum quid tibi maiori curae fuit quam...* (Cic. *Fam.* 11.27.5), le nom *curae*, quoique modifié par *maiori... quam...*, possède, selon les terminologies respectives de Jean-Claude Milner et de Marc Wilmet, une « référence virtuelle », une

« extension(alité) hors énoncé », mais se trouve dépourvu d'une « référence actuelle » ou « extensité » qui exigerait la quantification. À l'inverse, Laurent Moonens (« Expressions de quantité chez Plaute et Térence : les “quantifieurs” *multus* et *magnus* ») postule que, dans *non edepol praeda magna !* (PL. *Cist.* 732), *magna* joue le rôle d'un quantifieur produisant une référence actuelle, une extensité, « massive » (non dénombrable). Deux observations me semblent pertinentes à cet égard. Tout d'abord, dans un exemple comme *ouans multam prae se praedam in urbem intulit* (LIV. 26.21.6), le choix de *multam* au détriment de *magnam* s'explique sans doute par le fait que le premier de ces modifieurs induit une partition de la masse en cause, comme le ferait *totam*. Ensuite, le remplacement, en français, de *J'ai grand-faim* (sans accord de genre) par *J'ai très faim* suggère que, dans la structure à double datif étudiée par B. Bortolussi, *magnus* remplit un rôle adverbial en portant sur la prédication que fournit le « nom nu », avec ou sans verbe exprimé. Le latin connaît d'autres cas de figure où un mot donné oscille, comme ici *magnus*, entre un statut lexical et un statut grammatical. La contribution d'Elena Zheltova (« Latin reflexive pronouns at the crossroads of syntax and pragmatics ») montre que, lorsque le rapport anaphorique lie le réfléchi *suus* à un sujet grammatical, celui-ci est non seulement le « topique » de l'énoncé, mais aussi le « foyer d'empathie » dont l'énoncé reflète le point de vue. On sait, par ailleurs, que *suus* peut s'utiliser comme un mot pleinement lexical (« sien propre », « qui convient/revient à »), et qu'il se soustrait alors aux contraintes pesant sur le réfléchi (voir, par exemple, VERG. *Én.* 5.51-54). Or, dans un passage tel que OV. *M.* 15.816-821, la frontière entre le *suus* lexical et le *suus* réfléchi tend à s'estomper, avec cette particularité surprenante que les deux emplois plutôt lexicaux (*hic sua compleuit... / tempora et nos in bella suos fortissimus ultor habebit*) obéissent au moins à la règle fournie par la grammaire traditionnelle pour l'usage du réfléchi, tandis que l'emploi plutôt grammatical (*ut deus accedat caelo templisque colatur, / tu facies natusque suus*) ne la respecte pas. Maria Napoli (« Latin verbs with double accusative and their passivization ») comme Giuliana Giusti et Rossella Iovino (« Analisi comparativa del doppio accusativo latino ») abordent le double accusatif en se servant de la typologie argumentale qui distingue le « thème » du « destinataire » (« recipient » ou « destinatario »). G. Giusti et R. Iovino écrivent que « [n]on si trovano attestazioni di *doceo* e *celo* al passivo con il tema in funzione di soggetto (con o senza il destinatario all'accusativo) », mais M. Napoli cite *quor haec, tu ubi rescuisti ilico, / celata me sunt ?* (PL. *Pseud.* 490-491) ; on ajoutera, entre autres exemples, *in omnibus quae ratione docentur* (CIC. *Or.* 116), *pudor doceri non potest* (P.-SYR. 501/P4), *illa nisi in lecto nusquam potuere doceri* (OV. *Am.* 2.5.61). Anna Pompei (« Construction Grammar and Latin: The case of *habeo* ») et Silvia Pieroni (« *Habeo* plus perfect participle in Cicero ») traitent de constructions où *habeo* peut s'analyser comme un « verbe support » (a « light verb »), voire comme un auxiliaire. Abordant les combinaisons de *habeo* avec le syntagme prépositionnel *in animo* ou avec un mot (adverbe ou nom invariable ?) tel que *satis* (on pourrait ajouter *aegre*, *opus*, *necesse*, ou *instar* introduisant un génitif), A. Pompei signale l'alternance qui s'observe avec des constructions en *sum* plus datif. S. Pieroni, en revanche, ne tient pas compte de ce paramètre, qui me semble pourtant essentiel. En effet, l'apparition de *sum* reste toujours optionnelle, tandis que *habeo*, dont la flexion inclut une marque équivalant au datif, ne saurait manquer à l'énoncé, ce qui en fait un verbe intrinsèque-

ment plus « lourd » que *sum*. On peut ainsi comprendre pourquoi, dans le corpus réuni par S. Pieroni, le participe à valeur prédicative relève le plus souvent d'un lexème « orienté vers le sujet » et se voit fréquemment flanqué d'un adverbe qui véhicule une évaluation positive. Fabienne Fatello (« Les emplois de *quando* dans l'*Histoire romaine* de Tite-Live ») et Rogelio Toledo Martin (« Speech act conditionals in two works of Cicero: *In Verrem* and *Ad Atticum* ») recourent tous deux à la théorie des « actes de langage » ou de « parole ». F. Fatello tend à ranger sous cette étiquette n'importe quel acte mental : elle affirme entre autres choses que, dans *Carthaginienses... saxis undique circa ex propinquis uallibus congestis augent uallum, munimento sese, quando in armis parum praesidii foret, defensuri* (LIV. 28.15.12-13), « [l']acte motivé par *quando* est commissif » ; mais les Carthaginois, de toute évidence, n'ont rien promis : le connecteur signale simplement que la croyance exprimée dans la subordonnée a fondé la décision qu'ils ont prise. F. Fatello parle aussi d'« actes de parole performatifs », sans expliquer ce qu'elle entend par là ; mais on s'accorde aujourd'hui à penser que tout acte est, par essence, « performatif », et qu'il n'y a que les énoncés à pouvoir être qualifiés de la sorte. Selon R. Toledo Martin, les actes de langage conditionnels se caractérisent par le fait que « the connection between protasis and apodosis is directly on the speech act level; the fact of saying the protasis implies the utterance of the speech act expressed in the apodosis ». Un exemple français nous montrera pourquoi cette description est incorrecte. Supposons que je dise à quelqu'un *Si on ne se voit plus, bonne année !* ; l'accomplissement de l'acte de souhait dépend conditionnellement de la valeur de vérité du contenu propositionnel « On ne se voit pas (durant l'intervalle temporel pertinent) » : si ce contenu est vérifié, l'acte se trouve accompli ; s'il ne l'est pas, l'acte n'a pas lieu, ce qui explique que, dans le cas où l'on se voit encore (durant l'intervalle temporel pertinent), le destinataire s'attend à l'accomplissement d'un souhait non conditionnel. R. Toledo Martin s'est vraisemblablement laissé égarer par le fait que, dans de nombreux cas, la vérité de la protase ne fait aucun doute aux yeux du locuteur, comme quand on dit *Si tu veux mon avis, Pierre te déteste* ; voir, en latin, *et si quaeris (perspexi enim plane), timent otium* (CIC. Att. 14.22.1). Giovanbattista Galdi (« On so-called adversative *nisi* ») s'attache à démontrer que le *nisi* adversatif à valeur substitutive (analogue à l'espagnol *sino* ou à l'allemand *sondern*) a émergé tardivement en latin, mais la typologie dont il se sert pour classifier les emplois de *nisi* n'est guère défendable. Il range en effet dans deux catégories distinctes les énoncés *nihil dicam nisi singulare, nisi id quod, si in alium reum diceretur, incredibile uideretur* (CIC. Verr. 2.1.44) et *fores oclusae omnibus sint nisi tibi* (PL. As. 759). Or, à chaque fois, *nisi* introduit une exception relativement à une proposition universelle, et c'est là le critère qu'il faut retenir pour écarter la valeur substitutive ; comme G. Galdi le note lui-même, cette lecture s'impose dans *nunc mores nihili faciunt quod licet, nisi quod lubet* (PL. Trin. 1032) si l'on ne postule pas qu'aux yeux du locuteur, ce qui est permis inclut ce qui plaît. Enfin, un exemple particulièrement délicat comme *in ea [loca] non est potestas omnibus intro eundi nisi inuitatis* (VITR. 6.5.1) illustre sans doute un problème de portée logique : contrairement à ce que suggère l'ordre des mots, *omnibus* prend la négation sous sa portée ; le phénomène n'est pas plus étonnant que l'interprétation la plus répandue (mais non la seule possible) de l'énoncé français *Tous les étudiants ne sont pas venus*.

Marc DOMINICY